



**HAUT-COMMISSARIAT
DES NATIONS UNIES
AUX DROITS DE
L'HOMME**



Thème du projet : Renforcement capacités des entreprises de la sous-région d'Afrique Centrale sur le respect des Principes directeurs des Nations Unies en matière des droits de l'homme et entreprises



RAPPORT TECHNIQUE 2018

I- INTRODUCTION

En milieu de l'année 2018, le Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale a bénéficié d'un financement de 30.000 Euros de la part de l'Organisation internationale de la Francophonie pour réaliser une série d'activités dans le domaine des droits de l'homme et entreprise dans deux pays de la sous-région à savoir le Cameroun et le Gabon.

Les activités concernées par ce projet étaient les suivantes:

1. Mission de suivi et visite de terrain du site d'exploitation de l'or de la Société Equatoriale des Mines (SEM) Gabon ;

2. Mission de suivi à la Cameroon Development Corporation (CDC) et formation des représentants des syndicats des travailleurs et représentants du personnel sur les principes directeurs ;
3. Organisation d'une consultation sous régionale sur le partage d'expérience et des bonnes pratiques entre les entreprises notamment sur les mesures prises ou à prendre pour mieux assurer l'application des principes directeurs dans leurs opérations;
4. Renforcement des capacités du personnel de la Commission Nationale des Droits de l'homme et des Libertés du Cameroun sur le monitoring des droits de l'homme dans les activités des entreprises, et appui technique à l'élaboration et l'adoption d'un plan d'action.

II- ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES

La mise en œuvre des activités mentionnées ci-haut a accusé un léger retard suite à l'arrivée tardive des fonds. La plupart des activités ont donc été planifiées et réalisées pendant le deuxième semestre de l'année précisément entre juillet et novembre 2018.



Les participants à l'atelier de suivi post-chantier des ex-employés du barrage hydroélectrique de Lom Pangar

1. Mission de suivi et visite de terrain du site d'exploitation de l'or de la Société Equatoriale des Mines (SEM) Gabon

En octobre 2017, une formation a été organisée à l'intention du personnel de la Société Equatoriale des Mines, assortir des recommandations pour mieux promouvoir et protéger les droits de l'homme dans ses activités. Parmi ces recommandations figuraient la désignation des points focaux droits de l'homme et genre au sein de l'entreprise ; le soutien à l'organisation et à l'élection d'un délégué du personnel de l'entreprise, et l'élaboration et l'adoption d'une politique en matière de Responsabilité sociale de l'entreprise. De commun accord avec le Centre, le SEM a accepté une mission de suivi visant à suivre la mise en œuvre de ces recommandations, mais aussi d'effectuer une descente dans l'un des sites d'exploitation afin de mieux évaluer l'impact des activités d'exploitation minière sur les droits de l'homme. Cette mission s'est déroulée du 20 au 24 août 2018, avec comme principales articulations :

- Une réunion technique avec les cadres et responsable RSE de l'entreprise
- Une descente sur le terrain
- Un débriefing avec le Management de l'entreprise

A la suite de ces différentes activités et plus particulièrement la descente sur le terrain dans les villages des Mybout 1 et 2 à 120km de Makokou - la capitale provinciale d'Ogooué Ivindo, l'équipe du Centre a formulé les recommandations suivantes :

- Le gouvernement devrait actualiser l'étude d'impact environnementale et sociale des projets d'exploitation minière et forestière avec un accent particulier sur les besoins de protection des populations vivant à proximité des différents sites ;
- Prendre des initiatives pour désamorcer les tensions qui naissent entre la communauté locale et les exploitants étrangers afin d'éviter des conflits ouverts ;
- Créer des conditions pour améliorer le niveau de vie des exploitants autochtones notamment à travers la construction d'un centre de collecte au sein de la communauté ;
- Améliorer l'accès à des services sociaux de base tel l'eau et l'électricité, les écoles, les centres de santé;
- La SEM devrait organiser des journées de sensibilisation de la communauté locale sur la politique minière du pays afin d'éviter toute incompréhension, peaufiner sa politique RSE en assurant que celle-ci est basée sur les droits.

2. Mission de suivi à la Cameroon Development Corporation (CDC) et formation des représentants des syndicats des travailleurs et représentants du personnel sur les principes directeurs.

Le Centre est engagé dans la promotion des principes directeurs dans les activités de la CDC (plus grand employeur après le service public au Cameroun) depuis 2016. Entre 2016 et 2017, six ateliers de formation ont été organisés dans le cadre de ce projet à Limbe, Moliwe, Tiko, Idenau, Illoani/Boa et Mokondje. Dans le cadre des activités de suivi en 2018, il était question d'évaluer la mise en œuvre des connaissances reçues, mais surtout de renforcer les capacités des représentants syndicaux et associations du personnel sur les droits de l'homme et les principes directeurs. 30 personnes issues de ces deux groupes ont ainsi été formées du 17 au 18 juillet 2018 à Limbe. Cette formation a porté à 450 le nombre des staffs de l'entreprise formés sur les droits de l'homme et les principes directeurs.

Au cours de cette mission de suivi, deux autres réunions techniques ont été organisées notamment avec les leaders des équipes de formation mises en place à l'issue de la formation des formateurs en 2016, et avec la direction de l'entreprise dans le cadre du comité de suivi du projet mis en place en Décembre 2016. Ces réunions ont été présidées respectivement par le Conseiller aux affaires juridiques de l'entreprises et le Directeur Général.

Il est souligné que la CDC a démontré un réel engagement à promouvoir les principes directeurs à travers la révision et la mise en place d'un mécanisme de gestion des plaintes, l'appui financier à la tenue de certaines activités de formation menées par les équipes des formateurs. S'agissant du comité de suivi, ses réunions se tiennent deux fois par an sur convocation du Directeur Général. Ce comité donne les orientations stratégiques sur la mise en œuvre des principes directeurs dans les activités de l'entreprise.

3. Organisation d'une consultation sous régionale sur le partage d'expérience et des bonnes pratiques entre les entreprises notamment sur les mesures prises ou à prendre pour mieux assurer l'application des principes directeurs dans leurs opérations



Quelques images de la consultation sous régionale tenue à Douala

Du 28 au 29 août 2018, CARO a organisé une consultation sous-régionale sur les entreprises et les droits de l'homme à Douala (Cameroun). La consultation a rassemblé 20 participants, dont cinq femmes représentant des sociétés publiques et privées impliquées dans le projet entreprises et droits de l'homme réalisé par le bureau depuis 2012. Les représentants des institutions nationales des droits de l'homme du Cameroun et du Gabon, de l'autorité de régulation des marchés publics du Cameroun, du ministère de la justice et des droits de l'homme du Gabon et des organisations faîtières des entités commerciales au Cameroun et au Gabon (GICAM et CPG) ont également assisté à la consultation.

Les discussions ont porté sur les activités des entreprises de la sous-région à la lumière des principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme. Grâce au partage d'expériences, à des réflexions critiques de haut niveau et à des exemples pratiques, les participants ont noté que l'avenir des entreprises dans la sous-région réside dans le respect des droits de l'homme. Le GICAM a souligné la nécessité d'une éducation soutenue et des efforts de sensibilisation à l'égard de tous les types d'opérateurs commerciaux, s'engageant à offrir une plate-forme à CARO pour sensibiliser davantage d'entités membres aux principes des droits de l'homme et entreprise.

Les institutions nationales des droits de l'homme ont été encouragées à accélérer la préparation et l'adoption de plans d'action nationaux (PAN) dans le domaine afin d'assurer une plus grande promotion et une meilleure protection contre les abus des droits de l'homme par les entreprises. La consultation sous-régionale a également connue la participation effective de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), partenaire financier du projet droit de l'homme et entreprise depuis 2013.

4. Renforcement des capacités du personnel de la Commission Nationale des Droits de l'homme et des Libertés du Cameroun sur le monitoring des droits de l'homme dans les activités des entreprises, et appui technique à l'élaboration et l'adoption d'un plan d'action.

Une vingtaine de fonctionnaires de la Commission nationale des droits de l'homme et des libertés (CNDHL) se sont réunis à Bertoua (région de l'est) du 2 au 3 août 2018 pour examiner les méthodes et techniques de monitoring des droits de l'homme dans les activités des entreprises au Cameroun. Le personnel issu de la Division de la promotion et de la protection au siège de la

Commission et des directions régionales des régions de l'Adamaoua, Extrême nord, littoral, Nord, Nord-Ouest, Ouest et Sud ont pris part à cette formation. Ils ont été rejoints par des partenaires de la société civile locale qui s'emploient à protéger les droits des communautés autochtones touchées par les activités de certaines entreprises et/ou par la mise en œuvre de certains projets d'infrastructure dans la région de l'est.

La formation intensive qui a duré deux jours a été organisée par le Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale avec le soutien financier de l'OIF. Elle s'est concentrée spécifiquement sur les techniques de monitoring des droits de l'homme et a veillé à ce que les participants aient une bonne connaissance du cadre "protéger, respecter et réparer" des Nations Unies et des principes directeurs sur les entreprises et les droits de l'homme comme la norme la plus complète pour les entreprises au XXIe siècle.

À la fin de l'atelier, les participants ont préparé un projet de plan d'action axé sur trois axes stratégiques, à savoir: l'éducation et la sensibilisation; le monitoring et le reporting; le Plaidoyer et soutien aux victimes de violations des droits de l'homme. Ce projet de plan d'action sera examiné et adopté au cours d'un atelier de validation qui se tiendra du 22 au 23 novembre 2018.



Travaux de groupes sur l'élaboration du plan d'action national de la CNDHL

III- RESULTATS OBTENUS ET PERSPECTIVES POUR 2019

i- Les résultats:

Pour la CDC :

- Plus de 450 représentants de personnel, superviseurs, syndicalistes et cadres de la CDC formés en droits de l'homme et entreprise et capable de répliquer la connaissance à leurs collègues ;
- Un comité de suivi multi acteur et diversifié en place et fonctionnel ;
- Une mise en œuvre effective du mécanisme interne révisé de plainte;
- La participation effective de l'entreprise dans le financement de certaines activités du projet.

Pour la SEM

- Engagement soutenue en vue de l'amélioration de la politique RSE ;
- Des recommandations clés en vue de l'amélioration de la politique droits de l'homme et RSE partagées et discutées avec la direction de l'entreprise;

De façon générale

- Un engagement de la CPG et du GICAM à contribuer à accroître le niveau de connaissance des principes directeurs par les membres de leurs groupements ;
- Une proposition intéressante s'agissant de la lutte contre la corruption et la mauvaise gouvernance qui tendent à mettre en mal la réalisation des droits de l'homme dans la sous-région

ii- Perspectives pour 2019

- Renforcer les résultats obtenus en 2018 surtout en travaillant étroitement avec la CPG et le GICAM et continuer les activités de suivi ;
- Utiliser l'expérience du Cameroun et du Gabon pour engager avec d'autres entreprises dans d'autres pays de la sous-région ;
- S'intéresser à d'autres domaines tel que la lutte contre la corruption et la mauvaise gouvernance afin d'augmenter l'impact des activités économiques sur les droits de l'homme.